

Séminaire « Les Evénements Indésirables Graves : comprendre et agir ensemble »

Le 25 septembre 2018 de 10h à 16h

CEPPRAAL 24 allée Evariste Galois, 63170 AUBIERE

Le site signalement-sante.gouv.fr, initié par la loi de modemisation du système de santé, permet aux professionnels et aux usagers de signaler un événement sanitaire indésirable (vigilances réglementées et EIGS) puis de disposer d'un délai de 3 mois pour analyser et tirer des enseignements de cet événement. Plus d'un an après sa mise en place, l'ensemble des acteurs nationaux et régionaux de ce dispositif viennent en dresser le bilan et rencontrer les professionnels des établissements de santé et structures médico-sociales.

Accueil

Allocution Bienvenue

Dr Claire CHABLOZ, directeur CEPPRAAL

Réforme des vigilances et le bilan à un an de l'expérience du portail

Catherine MESSINA-GOURLOT, Direction Générale de la Santé



Présentation du dispositif EIGS

Dr Michèle Brian, Direction Générale de la Santé



Circuit et analyse des EIGS par l'ARS Auvergne Rhône-Alpes

Dr Marie-Françoise ANDRE, ARS Auvergne-Rhône-Alpes Sandrine LUBRYKA, ARS Auvergne-Rhône-Alpes



Temps de rencontre et d'échanges avec la DGS et l'ARS



Déjeuner sur place

Traitement et analyse des EIGS par la Haute Autorité de Santé

Catherine AUGER, Direction de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins-HAS



Expérimentation « Recueil et analyse de récits patients dans le cadre d'EIAS »

Dr Claire CHABLOZ, CEPPRAAL

Arbre de décision pour une culture juste

Dr Claire CHABLOZ, CEPPRAAL

Bertrande SUBERBIE-MAUPAS, SSR VAL ROSAY

DUGECAM

Point de vue de l'usager

Jacqueline BERCHOUX, Christine PERRET, France Asso santé

